

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle (Partie II)</b>
<b>Section(s)</b>	- (1 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 2

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Laurence FONTAINE	30	Quad 2

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
Ouverture de l'école sur l'extérieur	30h	Laurence FONTAINE Jérémy SMET

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
Ouverture de l'école sur l'extérieur : 30h d'exercices/laboratoires

<b>Langue d'enseignement</b>
Ouverture de l'école sur l'extérieur : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Pas de pré-requis

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif</li> <li>◦ Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal</li> <li>◦ Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations</li> </ul> </li> <li>• Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle</li> <li>◦ Mettre en oeuvre les textes légaux et documents de référence</li> <li>◦ S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession</li> <li>◦ en place des pratiques démocratiques de citoyenneté</li> <li>◦ Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.</li> </ul> </li> <li>• Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques</li> <li>◦ S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions</li> </ul> </li> </ul>

- Mettre en oeuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Entretien d'un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
  - Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle
  - Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
  - Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
  - Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
  - S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
  - Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
  - Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
  - Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
  - Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
  - Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
  - Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage
- Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté
  - Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante.
  - Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages.
  - Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe.
  - Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

## Objectifs de développement durable



### Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



### Villes et communautés durables

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.



### Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.



### Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.



### Vie terrestre

Objectif 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.



### Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

## Acquis d'apprentissage spécifiques

- Préparer et mettre en œuvre collectivement un projet d'implication en lien avec la formation
- Expérimenter des outils pédagogiques divers dans des situations extérieures aux stages
- Rechercher, vérifier, gérer et traiter des informations relatives aux domaines scolaires et parascolaires

## Contenu de l'AA Ouverture de l'école sur l'extérieur

### Stage Nature d'une durée de cinq jours comprenant :

- Gestion d'une excursion en forêt avec des élèves de 5ème et 6ème années primaires de l'école partenaire ;
- Prélèvements d'échantillons sur le terrain, stockage, identification et présentation de ces échantillons lors de l'exposition ;
- Réalisation d'une exposition contenant des panneaux didactiques, des maquettes, des jeux à caractère scientifique et ce dans un laps de temps déterminé (une semaine) ;
- Présentation de l'exposition aux différentes classes de l'établissement scolaire ainsi qu'aux parents des élèves encadrés ;
- La maîtrise d'un contenu théorique mis en pratique grâce à l'exposition

## Méthodes d'enseignement

**Ouverture de l'école sur l'extérieur** : travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures

## Supports

**Ouverture de l'école sur l'extérieur** : syllabus

## Ressources bibliographiques de l'AA Ouverture de l'école sur l'extérieur

Les différents ouvrages concernant les thèmes abordés disponibles à la bibliothèque de l'école ou celle des enseignants.

Ouvrages issus de leur recherche personnelle.

### Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Ouverture de l'école sur l'extérieur : Français

#### Méthode d'évaluation de l'AA Ouverture de l'école sur l'extérieur :

##### Stage présentiel obligatoire

##### Évaluation continue du savoir, savoir-faire et savoir-être durant toute la durée de l'UE. 100%.

(cf. grille d'évaluation insérée dans le syllabus)

##### **En cas d'absence justifiée** (cf. HEH - Dispositions spécifiques 3.1)

- **partielle de maximum 2 jours** : remédiation possible en seconde session via le rapport.

- **totale ou de plus de 2 jours** : pas de remédiation possible en seconde session compte tenu de la spécificité de ce stage (cf.

Articles 138 du Décret Paysage du 17/11/2013 et 9.1 de notre Règlement des études : "**Par exception, les évaluations de certaines activités - les travaux pratiques, stages, rapports et travaux personnels - peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs**".)

**En cas d'absence injustifiée** : pas de remédiation possible en seconde session.

Année académique : **2023 - 2024**